

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept mai deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du trente avril deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membre excusée n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021

Secrétaire de séance : Mr BREUX Sylvain

Délibération 2021/025 en date du 7 mai 2021

Suppression de la régie de recettes photocopies

Vu la décision du Conseil Municipal en date du 31 octobre 1997 instituant une régie de recettes de photocopies,

Considérant l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de gestion en espèces dans les régies des collectivités locales et en particulier le seuil de dépôt minimal qui est désormais relevé à 50 €, il apparaît peu approprié pour la commune de maintenir cette régie en place.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à acter la suppression de la régie de recettes photocopies
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette suppression
- de maintenir ce service de photocopie pour les habitants de Domsps de manière gratuite.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 10 Mai 2021.
Le Maire

